

Direction régionale des douanes de Nouvelle Calédonie
Pôle action économique
1, rue de la République
B.P. 13 - 98845 NOUMEA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le - 6 NOV. 2017

AVIS AUX OPERATEURS

Plan de classement :

Affaire suivie par : Véronique DAYRE

Téléphone : (687) 26.53.12

Télécopie : (687) 27.64.97

Courriel: veronique.dayre@douane.finances.gouv.fr

Réf :

17001479

Objet : Campagne d'attribution de quotas à l'importation pour l'année 2018.

PJ : Un formulaire

Dans le cadre de l'attribution de quotas individuels d'importation de marchandises au titre du programme annuel des importations pour l'année 2018, les opérateurs trouveront, en annexe, le formulaire de demande.

Ce formulaire est à retourner, dûment rempli, à la direction régionale des douanes, **avant le lundi 18 décembre 2017**, délai permettant la saisie des demandes, accompagné des pièces suivantes :

- 2 enveloppes format A4 timbrées à 120 francs XPF libellées à l'adresse du demandeur ;
- un extrait Kbis datant de moins de trois mois, délivré par le tribunal de commerce ;
- un justificatif du dépôt au greffe du tribunal mixte de commerce de Nouméa des documents comptables du dernier exercice clos (pour les demandeurs soumis à l'obligation de publicité des comptes prévue par les dispositions du code du commerce).

Il est rappelé que les marchandises expédiées avant le 31 décembre 2017 à destination directe de la Nouvelle-Calédonie, et arrivant en 2018, peuvent être mises à la consommation au titre des quotas de l'année 2017 sous réserve du respect des formalités de prorogation prévues à l'article 12 de l'arrêté modifié n° 2007-889 du 1^{er} mars 2007 relatif à l'application de mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cas, les importations ne pourront pas être prises en compte pour le calcul du coefficient de performance de chacun des importateurs (importations réalisées / quota individuel attribué).

Pour tout renseignement complémentaire, la direction régionale des douanes peut être contactée aux 26.53.12 et 26.57.81.

Le directeur régional



Jean CHEVEAU

12001479